

COMPTE REDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2017

Présents : Mesdames Sylvie JOVILLARD, Véronique FORCHI, Annick CHANEL, Carole BOULON
Messieurs Dominique CORDIER, Jean-Claude DELESTRA, Olivier THEVENET,
Emmanuel GALLAY, Guy PICAMAL, Guillaume FARGÈRE.

Absents excusés : Jacqueline CHEVALLIER (pouvoir Véronique FORCHI), Christelle BENOIT, Fabrice MAILLARD

Absent : Michel CURTIL.

Secrétaire de séance : Dominique CORDIER

I. DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Compétence transférée du PLU à l'intercommunalité : En application de l'article 136 de la Loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est transférée aux Communauté de Communes pour trois ans à compter de la publication de la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Sauf opposition d'au moins 25% des Communes représentant au moins 20 % de la population dans les trois mois précédant le 27 mars 2017. Le Conseil Municipal, écoute cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Modification nombre de délégués communautaires suite à l'arrivée de Liergues : Suite à l'arrivée de Liergues au sein de notre communauté de communes, l'exécutif a proposé de retenir la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire à 65 délégués. Le Conseil informé n'a pas contesté cette proposition, de la compétence communale. C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de Légny de délibérer sur cette question. Etant précisé que dès que la majorité qualifiée des conseils municipaux aura approuvé cette répartition, le Préfet pourra prendre son arrêté, et ainsi le fonctionnement de la Communauté ne sera pas perturbé. La majorité qualifiée correspond à la moitié des conseils représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils représentant la moitié de la population. Le Conseil Municipal, écoute cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de respecter le choix communautaire et de retenir la représentation de 65 délégués.

II. COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire tient informé le conseil des éléments suivants :

- **Poubelles tri emballages légers** : ces poubelles seront finalement distribuées directement par le prestataire à chaque foyer (en contenant individuel ou collectif suivant les cas existants actuels pour les OM)
- **Plan Haut Débit** : le Département a présenté en bureau des Maires le plan Haut Débit qu'il va mettre en œuvre dès 2018 sur tout le département. Selon un programme conduit en zonage, le haut débit sera installé dans chaque commune sans contribution pour ces dernières. Chaque habitant pouvant ensuite choisir ou pas de bénéficier via son opérateur de cet accès. Seule condition impérative : que les communes aient réalisé leur plan d'adressage : il s'agit d'affecter à chaque foyer un numéro en plus du nom de la rue pour préciser son adresse. Mme le Maire consulte les services de la poste qui assure ce type de prestation comme sur St Vérand par exemple.
- **Travaux Ponts-Tarrets** : les travaux du chantier ont repris avec la réalisation des trottoirs normés, et la réfection de la chaussée pour le compte du département.
 - **Bulletin biennal communal** : le bulletin est en cours d'impression et sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres

Mme le Maire laisse la parole aux élus pour un tour de table des commissions récentes :

- Ecole et C.M.J. : Dominique Cordier fait état des réunions et travaux du Conseil Municipal des Jeunes et notamment des 2 actions qui sont initiées par ce Conseil : **Action Nettoyage de printemps** qui aura lieu le samedi matin 15 avril. Guy Picamal confirme comme cela avait été proposé que la société de chasse participera à cette action auprès des enfants. **Journée Troc Livres** destinée à organiser un échange de livres, revues, magazines, bd de jeunesse. Dominique a évoqué la possibilité d'utiliser un chapiteau du Comité des fêtes pour implanter ce stand. Cette action sera présentée par le CMJ pour la journée des CMJ organisée par la Communauté de Communes. Ce projet entre dans le cadre de la démarche UNICEF initiée par la Communauté de Communes et à laquelle notre Conseil Municipal a adhéré lors d'un précédent conseil. De ce fait une buvette sera mise en place par le CMJ ; les fonds récoltés seront reversés à l'UNICEF afin de financer l'achat de fournitures scolaires pour les enfants défavorisés.
Les informations concernant ces deux actions du CMJ seront diffusées sur le site et sur des affiches déposées à l'école et aux Ponts- Tarrets.
- Ecole : Dominique Cordier informe que le prochain Conseil d'Ecole se tiendra le 14 mars où seront évoqués 2 points importants : la prévision des effectifs pour la rentrée scolaire 2107 et l'élaboration du nouveau PEDT (Projet Educatif de Territoire) qui décidera du maintien ou non de l'organisation de la semaine scolaire telle qu'elle l'est depuis 3 ans.